

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 Juillet 2019, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS. Corinne LACLAU, Déborah LEGER .Messieurs Olivier BONNAFOUX, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mrs Cyrille COCOLON (procuration Annie Boix),M, Gilles COSTE (procuration Mme DORLEANS), Christophe DELACROIX (procuration Mme Fernando), Jean FULCRAND(procuration Mr PINGAUD), Serge FIRINGA (Procuration Mr BONNAFOUX)

Absents : Mr LAFFONT Christophe

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Nomination d'une secrétaire de séance : Mme LEGER Déborah

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Approbation du PAEN.

Présentation Mr BONNAFOUX Olivier

Madame le Maire introduit la présentation du rapport en insistant sur le caractère exemplaire de la démarche. Elle présente l'adhésion à ce dispositif comme un acte politique majeur, la volonté de protéger notre commune d'un étalement urbain inexorable et de préserver son caractère de village viticole. Il s'agit bien évidemment de sanctuariser les terres agricoles pour nos viticulteurs et les jeunes qui souhaitent s'installer.

Mme le Maire rappelle que pour changer ce périmètre de protection agricole et environnemental, il faudra faire appel à un décret ministériel. Mr Olivier Bonnafoux, conseiller municipal en charge de ce dossier explique la démarche et remercie les adhérents de l'ASA qui ont travaillé sur ce périmètre. Il indique également le calendrier valable pour les 5 communes : en septembre présence d'un commissaire enquêteur en mairie et une réunion publique du Pouget puis vote en séance plénière du Conseil Départemental fin décembre ou au plus tard février 2020.

En conclusion il ajoute : Il s'agit de laisser aux générations futures un environnement préservé tout autour de la commune et de permettre aux agriculteurs d'être prioritaires dans les demandes d'extension de réseaux d'irrigation.

Madame le Maire le remercie chaleureusement pour le sérieux de son travail.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°2 : Echange terrain entre la commune et Mr AUSSEL Julien.

Présentation Mr PINGAUD

Terrain situé derrière le cimetière d'une superficie de 3940 m2. Sera échangé contre le terrain Fon caude d'une superficie de 9 950 m2. L'échange est assorti d'un aménagement du terrain par Mr AUSSEL. Il s'agit de créer un espace pour nos enfants qui accueillera le skate park et un espace de jeux, sera ombragé et sécurisé. Un équipement public est également prévu sur cette parcelle mieux située et plus facile à équiper.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire a signer les documents chez le notaire.

Vote : 2 abstentions (Mme DORLEANS + pouvoir)

DELIBERATION N°3 : Motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Gignac.

Présentation Mme le Maire

Mme le Maire souhaite que le Conseil Municipal vote une motion de soutien aux agents de la trésorerie de Gignac en insistant sur la disparition des services publics de proximité. Elle rappelle les services rendus aux citoyens mais aussi aux communes pour lesquelles les trésoriers ont un rôle de conseil dans leur gestion.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Autorisation signature emprunt budget UCOVIA financement du solde de l'opération.

Présentation de Mr PINGAUD

Considérant la délibération du 29 mai 2018 autorisant la signature d'un prêt à court terme pour financer les travaux d'un montant de 600 000 euros, en attendant l'encaissement des subventions (553 695 €),

Considérant que le montant du FCTVA de 151 136 euros sera encaissé dans au moins deux ans, la municipalité précédente n'ayant pas fait les démarches permettant de raccourcir ce délai au moment où l'Etat le proposait,

Considérant que certaines subventions entreront en trésorerie avec beaucoup de retard, notamment les aides européennes,

Considérant que cet investissement est réalisé pour les générations futures, il y a lieu de recourir comme prévu initialement à un emprunt à hauteur de : 350 000 euros permettant de financer le solde des travaux et de pallier à ces retards de recettes.

Taux de l'emprunt 1.38 % sur 20 ans échéance trimestrielle de 5013.98 euros.

Mme le Maire rappelle que pendant ce mandat aucun emprunt n'a été contracté et que la commune s'est largement désendettée, il convient de considérer que le montant des loyers couvrira le remboursement des échéances. Mme DORLEANS demande une explication car il était prévu un emprunt de 250 000 euros dans le plan de financement initial. Mr Pingaud lui répond qu'il souhaite cette marge de confort, le montant de la VRD étant supérieur aux prévisions. Le versement tardif de certaines subventions et du FCTVA risqueraient sans l'augmentation de cet emprunt d'impacter la trésorerie communale.

Vote : 3 Abstentions (Mme DORLEANS + un pouvoir, Mme LACLAU)

DELIBERATION N°5 : Demande de subvention 10 % Espace associatif mutualisé auprès d'Hérault EnergieS.

Présentation de Mme le Maire.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des financements acquis à ce jour pour la requalification de la Maison Malavialle en espace dédié à la restauration collective et à la vie associative.

Le permis de construire est à l'étude dans les services de la CCVH et l'ouverture est prévue pour septembre 2020. Pour atteindre les 80 % de subventions, maximum légal autorisé, il convient de déposer auprès d'Hérault EnergieS une demande de subvention à hauteur de 9 %.

Le montant total des subventions obtenues pour ce projet est de 273 383 euros.

115 583 euros au titre de la DETR 2019.

57 800 euros au titre du conseil départemental.

100 000 euros au titre de la Région.

Le financement de la commune serait de 20 % du montant des travaux HT (385 278 euros) soit un montant de 77 219 euros

La CAF apportera une contribution pour les équipements intérieurs indispensables à un tel lieu.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Demande de subvention Maison Médicale travaux accessibilité.

Exposé de Mme le Maire.

Il s'agit de répondre aux objectifs d'accessibilité. Le Conseil Régional propose un dispositif d'aide aux communes.

Le conseil autorise Mme Le maire à déposer un dossier.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Délibération annulation délibération autorisant la modification simplifiée du PLU.

Exposé de Mme le Maire

Il convient d'annuler la délibération du 04 juillet 2017 autorisant la modification simplifiée du PLU.
MME le Maire propose le rapport N°8.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°8 : Délibération autorisant la modification du PLU.

Exposé de Mme le Maire

Il s'agit de profiter de la révision du PLU pour modifier les points suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation les secteurs AUa2r et AUb2 du PLU, les doter d'orientations d'Aménagement et de Programmation et leur associer un règlement adapté.
- Déplacer l'Emplacement réservé n°3 sans changement de vocation ni de surface.
- Modifier l'article 11 de la zone AU
- Modifier le pourcentage de logements à produire en zone AU (article 2)
- Modifier les articles 10 des zones UA, UB et AU
- Créer un emplacement réservé pour permettre l'élargissement du chemin des Horts basses à 8,5.

Mme le Maire précise que le PLU est un document vivant qu'il faut considérer avec beaucoup d'attention qu'il faut lui apporter les modifications qui amélioreront l'urbanisme communal.

Elle précise que la politique nationale de ces dix dernières années consiste à densifier les communes pour lutter contre l'étalement urbain et préserver les terres agricoles et la bio diversité.

En créant deux zones OAP qui sont des quartiers en devenir, nous nous engageons dans des procédures plus lourdes pour les aménageurs avec des contraintes en terme de qualité et de respect de l'environnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif sera en commune cet automne, il conviendra aux administrés de répondre à l'enquête publique.

Vote : A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Levé de séance à 19 h 31.